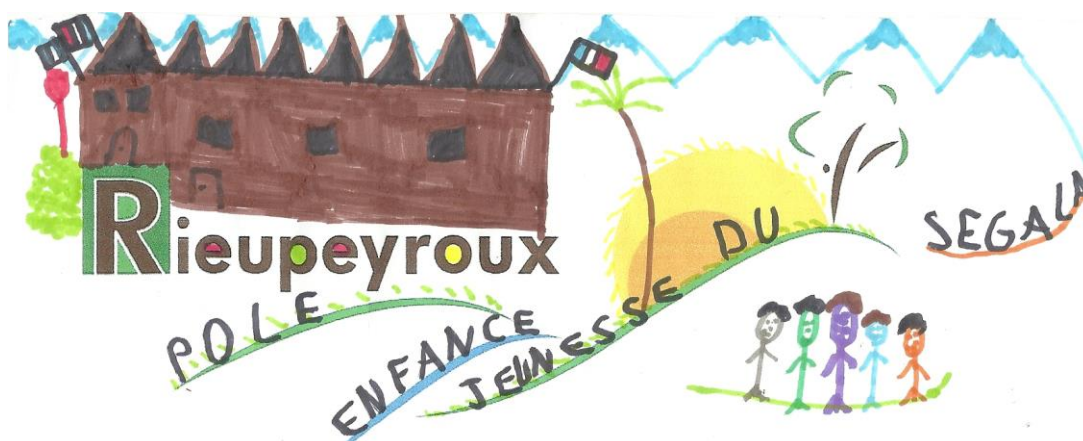


REGLEMENT INTERIEUR DE L'ALSH

(Accueil de Loisirs Sans Hébergement)

POLE ENFANCE JEUNESSE

Ce document concerne à la fois l'accueil de loisirs et les séjours.



SOMMAIRE

I L'ACCES A L'ALSH

II CONSEILS ET INFORMATIONS AUX FAMILLES

III LES CONDITIONS D'ADMISSION ET LE REGLEMENT

IV LES HORAIRES

V LA SANTE DE L'ENFANT

1° Les médicaments

2° Repas/ Alimentation

VI L'ENCADREMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT

VII EFFETS ET OBJETS PERSONNEL A L'ENFANT

VIII LES REGLES DE VIE

1° Respect des personnes

2° Respect des locaux du centre et sur les séjours

3° Respect du matériel

IX LES ACTIVITES

1° Respect du planning d'activités

X LES TARIFS

XI EXCLUSIONS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

I L'ACCES A L'ALSH :

L'accueil de loisirs se situe route de la chapelle, 12240 Rieupeyroux. Il est réservé aux enfants âgés de 3 à 11 ans munis d'une fiche d'inscription, de la fiche sanitaire, de l'autorisation de droit à l'image, remplies et signées par les parents.

La capacité d'accueil de l'accueil de loisirs est de 40 enfants. Nous sommes responsables de vos enfants à partir du moment où ils sont entrés à l'intérieur des locaux.

II CONSEILS ET INFORMATIONS AUX FAMILLES :

Pour favoriser son adaptation, Il est conseillé de venir visiter l'accueil de loisirs avec son enfant, et de l'inscrire pour une demie journée d'adaptation avant une inscription sur du long terme.

Les parents doivent accompagner l'enfant dans les locaux. L'enfant ne sera sous la responsabilité de l'équipe d'animation qu'à partir du moment où l'accompagnateur de l'enfant l'aura « physiquement » confié à un animateur.

III LES CONDITIONS D'ADMISSION ET LE REGLEMENT :

Vous pouvez inscrire votre enfant en journée, demi-journée, matin et/ou après-midi avec ou sans repas.

Les inscriptions s'effectuent chaque mois.

Pour annuler une inscription en demi-journée, journée ou repas, vous devez prévenir la directrice au moins 48h à l'avance, si nous n'avons pas de nouvelles de votre part, nous facturerons l'inscription initiale. Les repas sont sur commande une semaine à l'avance, si le délai n'est pas respecté nous vous demanderons d'apporter un pique-nique à votre ou vos enfants.

En cas de force majeure (maladie) l'annulation de l'enfant ne sera prise en compte que sur présentation d'un certificat médical.

Le paiement s'effectue en fin de mois à réception de la facture.

IV LES HORAIRES :

Nous accueillons les enfants tous les mercredis (temps périscolaire) de l'année scolaire ainsi que toutes les vacances scolaires (sauf vacances de Noël et 2 semaines en août, test d'ouverture tout le mois d'août 2019) du lundi au vendredi de 7H30 à 18H30.

18H30 étant l'heure à laquelle nous fermons nos portes ; nous vous demandons de respecter ces horaires.

Concernant le fonctionnement de l'accueil de loisirs :

Nous accueillons les enfants de 7H45 à 9H30 le matin, de 11H45 à 12h pour le repas de midi et de 13H30 à 14H00 l'après-midi.

Pour les plus jeunes (faisant la sieste), pensez à les munir d'un drap, d'un coussin et du doudou, si nécessaire.

Le soir, vous pouvez récupérer vos enfants à partir de 17h00. Cependant, il est important de vous préciser que nos activités spécifiques s'effectuent entre 10H00 et 11H30 le matin et 14H30 et 16H l'après-midi.

De plus, nous sommes amenés à effectuer une à plusieurs sorties par semaine pendant les vacances scolaires. Ces sorties sont précisées dans le programme d'activités qui vous est envoyé et peuvent comporter un cout supplémentaire. L'équipe peut partir à l'heure indiquée sur les programmes sans attendre les retardataires (malgré l'inscription). Il convient donc de respecter les horaires.

Exemple d'une journée type :

7H45 à 9H30Accueil.
9H30 à 10HTemps libre.
10H à 10H30 Conseil des enfants (temps de parole), présentation de la journée
10H30 à 12H Activités spécifiques, Jeux extérieurs ou sorties.
12H à 13H Repas.
13H à 15H Repos pour les – de 6 ans
13h à 13h30.....Temps calme pour les + grands (lecture, dessins)
13H30 14h.....Temps libre (jeux)
14h 14h30.....Conseil des enfants, Présentation de l'activité de l'après midi
14h30 à 16HActivités spécifiques, Jeux extérieurs ou sorties
16h à 16h 30.....Gouter
17H à 18H30 Temps libre, départ des enfants.

V LA SANTE DE L'ENFANT :

En cas d'incident bénin (écorchures, légers chocs et coups) l'enfant est pris en charge à l'infirmerie avec les soins d'un adulte, puis reprise des activités, les parents seront informés en fin de journée.

Les soins seront consignés dans le registre d'infirmerie.

En cas de maladie ou d'incident remarquable (mal de tête, mal au ventre, contusions, fièvre) cas sans appel des secours, les parents sont avertis de façon à venir le chercher. L'enfant est installé, allongé à l'infirmerie avec les soins et sous la surveillance d'un adulte, dans l'attente de la venue dans un délai raisonnable de ses parents et/ou reprise des activités.

En cas d'accident, dans ce cas le responsable peut aussi faire immédiatement appel aux secours. En fonction de la gravité apparente ou supposé, le responsable prévient les parents de façon à venir le prendre en charge rapidement, sinon appel aux services de secours (le 15) sur conseils de ceux-ci, l'enfant peut être amené à l'hôpital public de secteur ou le plus proche, par les pompiers, une ambulance, dans tous les cas et afin de rassurer l'enfant, il partira avec un membre de l'équipe d'animation muni de sa fiche sanitaire de liaison, lorsque cela est possible. Une déclaration d'accident sera effectuée sans délais.

1° Les médicaments

L'équipe d'animation est autorisée à administrer des médicaments aux enfants seulement dans les cas où la médication ne peut être prise uniquement le matin et le

soir, Ceci sous la responsabilité des parents et sur présentation d'une ordonnance et d'une autorisation familiale descriptive, notamment lors de procédures liés à un PAI. L'automédication est interdite.

2° Repas / Alimentation

Les enfants bénéficient de repas confectionnés par les cuisiniers de l'EHPAD l'Orée du bois. Les menus sont affichés. Un goûter est fourni par l'accueil entre 16 heures et 16h30.

Durant les vacances, un pique nique peut vous être demandé ou bien il leur sera préparé les jours de sortie par l'EHPAD.

Afin de faciliter l'intégration des enfants ayant des « pratiques alimentaires », religion, allergies :

Pour les régimes sans porc, une simple information suffit, les repas avec porc seront remplacés par des repas végétariens.

Pour les allergies, deux solutions sont proposées :

- allergies sévères : un panier repas sera fourni chaque jour par la famille ainsi que le goûter.
- allergies limitées à certaines denrées : Les familles s'engagent à substituer les aliments concernés. Ceux-ci sont stockés en armoire froide et réchauffés si besoin par le personnel.

VI L'ENCADREMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT :

La responsable de la structure est Mlle SAINTILAN Anne Claire (remplacée si nécessaire par un directeur qualifié). Elle sera épaulée par un nombre d'animateurs variable en fonction des périodes et du nombre d'enfants inscrits.

En ce qui concerne les sorties, les jeunes seront amenés à emprunter les transports en commun et éventuellement à être conduit par les animateurs eux-mêmes (avec un véhicule loué ou mis à disposition).

VII EFFETS ET OBJETS PERSONNELS DE L'ENFANT :

Pour vivre pleinement sa journée et garantir son autonomie, Il est préférable que l'enfant ait une tenue vestimentaire sans « contraintes », vêtement de sport, amples et souples, chaussures faciles à lacer, Vêtement chaud et de pluie pratique, en saison froide, gants et bonnet, en saison chaude, casquette, lunettes de soleil avec dragonne. Evitez, mais sans restriction les produits de marques (négocier avec votre enfant !) Aucune assurance ne prend en compte les dégâts vestimentaires. Le port des bijoux ou d'objets de valeur se fait sous la responsabilité des parents. Ainsi, l'accueil de loisirs décline toutes responsabilités en cas de perte ou de détérioration d'objets appartenant aux enfants.

Les Téléphones portables et les lecteurs MP3 ne sont pas d'une grande utilité au centre, ils feront l'objet d'une dépose dans le bureau.

VIII REGLES DE VIE :

Les règles de vie sont tout simplement basées sur le respect. La politesse n'est pas une contrainte mais un signe de reconnaissance. Ces règles constituent le cadre d'un bon fonctionnement et d'échanges créatifs. Des temps de parole seront mis en place pour développer l'écoute et le respect de chacun ainsi que pour connaître les ressentis des enfants sur la journée. Il convient de respecter les personnes, les locaux, le matériel et le planning d'activités.

1°) Respect des personnes :

Les violences physiques et morales (bagarres, insultes, humiliation, moqueries, bizutage) ne seront pas tolérées. Elles seront sanctionnées. La politesse ne coûte rien. On s'écoute et on se doit de respecter toute personne, le voisinage et toutes les personnes que vous rencontrerez lors des sorties et séjours.

2°) Respect des locaux du centre et sur les séjours :

Il est nécessaire de savoir que les locaux sont nettoyés après chacun de nos passages, donc nous repartons en laissant derrière nous un endroit ordonné. Toutes les dispositions sont prises pour que vous soyez à l'aise.

Vous devez vous assurer de la propreté des toilettes après votre passage.

Les jeunes participent au rangement du matériel après les activités (parfois au repas autonome en séjour).

3°) Respect du matériel :

Le matériel est disponible pour tous, donc vous ne le prenez pas pour votre intérêt personnel. Un vol serait sanctionné.

Une pièce où est entreposé du matériel vous est strictement interdite sans la présence d'un animateur.

L'achat du matériel est limité et organisé. En cas de détérioration, cet acte pénalisera les futures activités du centre et engagera votre responsabilité.

Nous demanderons aux enfants de réparer au possible les jeux et jouets qu'ils auraient détériorés. Le rachat d'un jeu de société non réparable pourra vous être demandé au besoin.

Une tenue de sport propre et adéquate est nécessaire pour les activités sportives et sorties diverses (les chaussures fermées sont recommandées).

L'équipe se réserve le droit de ne pas prendre un enfant en activité s'il ne remplit pas les conditions (il en va de sa sécurité).

IX ACTIVITES :

Le programme des activités mis en place par l'équipe pédagogique selon le Projet Educatif et Pédagogique de l'ALSH sera affiché et envoyé aux parents par mail.

Il s'articule autour d'activités sportives, sociales, manuelles, culturelles, scientifiques et environnementales.

L'accueil de loisirs s'engage à respecter le principe de neutralité philosophique, syndicale, politique et confessionnelle et à ne pas avoir de pratiques sectaires.

1° Respect du planning d'activités :

Nous préparons un planning d'activités, du matériel est acheté en conséquence et des intervenants extérieurs peuvent être sollicités.

Il est donc important d'inscrire les enfants en avance.

Nous nous engageons à respecter le programme d'animation proposé toutefois, les activités extérieures ou les sorties peuvent être modifiées selon le temps et en fonction du nombre de participants.

Les envies et besoins des enfants seront pris en compte et nous ferons le nécessaire pour répondre à leurs attentes.

Quelques règles complémentaires :

-Il est interdit de jouer au ballon à l'intérieur.

-Il est interdit de courir dans les locaux

-Il est interdit de jouer dans les toilettes.

-Il est interdit de jouer sur le parking si celui-ci n'est pas sécurisé et matérialisé par des plots.

Le centre se dégage des responsabilités en cas de perte ou de vol.

X LES TARIFS

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4
QF MSA	0-357	357-471	471-730	+ de 730
QF CAF	0-420	421-520	521-800	+ de 800
Prix journée avec repas	11€	12€	13€	13.5€
Demi- journée sans repas	3.75€	4.25€	4.75€	5.00€
Déduction bons caf	-€/journée	-4€/journée	-3€/journée	0
Déduction MSA	-4€	-4€	-4€	-4€

Merci de nous fournir une copie de votre attestation caf ou MSA si vous bénéficiez d'aides de ces organismes.

XI EXCLUSIONS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS :

Les retards de paiement pourront faire l'objet d'une exclusion temporaire de l'enfant si un arrangement convenu ne serait pas tenu.

Autre cas d'exclusion : tout comportement violent ou incorrect envers les animateurs ou les autres enfants pourra faire l'objet d'une exclusion.

Ces règles devront être respectées sous peine de sanctions, décidées après réunion de l'équipe d'animation, et pouvant aller jusqu'à une exclusion partielle ou définitive de l'enfant (selon l'importance du manquement).